



St Hilaire News

N° 7 – Juillet 2015 – St Hilaire au Temple 51400

Rédaction : Jenny BRIFFAUX

Ce journal est sur le site de St Hilaire <http://sainthilaireautemple.jimdo.com>

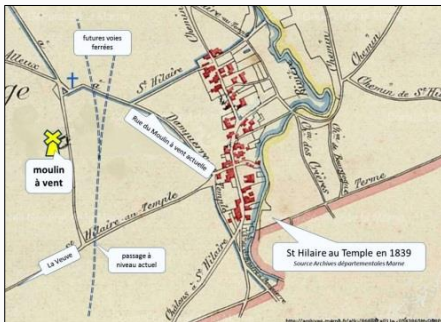
La rue du moulin à vent



Il y avait environ 700 moulins à vent dans la Marne au début du 19^{ème} siècle.

Certains vestiges existent encore, comme ceux du moulin Picot à St Memmie.

Celui de St Hilaire fonctionnait sur un point haut de la commune pour suppléer le moulin à céréales situé sur la Vesle. Il se situait au niveau des stabulations de taurillons de l'autre côté de la gare (voir la carte) quand il n'y avait pas encore de voie ferrée.



Ce moulin à vent était du type « moulin-tour » composé d'une cage construite en moellons de craie (matériau local), d'une paire de meules, le tout sur un terrain de 7,29 ares. Seule la toiture était mobile. Elle tournait sur un chemin de roulement situé sur le couronnement du mur. Ce qui permettait d'orienter les ailes selon la direction du vent. La couverture était légère. On y trouvait plusieurs essences de bois dont le châtaigner.

En 1850, le moulin à vent appartenait à Pierre François LECLERC, meunier à St Hilaire au Temple. Il en a fait donation à ses enfants, avec le moulin à eau situé dans le village.

Le meunier conservera le moulin jusqu'en 1869, date de la démolition.

Le moulin à eau sera exploité par la famille ETIENNE jusqu'à la Grande Guerre.

Source : « Lorsque tournaient les moulins à vent ». Arrondissement de Chalons en Champagne. Ouvrage de Paul et Marie Aline DAMAGRE.

Sommaire :

Page 1 : Bilan des enseignants sur les nouveaux rythmes scolaires.

Page 2 : L'évolution de St Hilaire

Page 3 : La coopérative scolaire et l'association des parents d'élèves
La ferme des 150 vaches.

Page 4 : 1915-1918 : l'hôpital militaire de St Hilaire.

Un an de nouveaux rythmes scolaires : Premier bilan des enseignants de Noblevesle

De la Maternelle au CM2, trois heures de cours supplémentaires sont dispensées le mercredi matin, pour raccourcir en proportion les 4 autres journées de la semaine. La journée scolaire s'arrête ainsi plus tôt, dès 15h 50. Les nouvelles activités périscolaires (les NAP), puis la garderie, prennent le relais si les parents reprennent tardivement leurs enfants.

L'année scolaire qui se termine s'est ajustée à ces nouveaux rythmes. Les enseignants de Noblevesle en dressent un premier bilan.

Sur le plan positif, les cinq matinées par semaine, au lieu de quatre, permettent aux enfants de travailler le français et les maths à un moment où ils sont les plus réceptifs.

Mais l'après-midi raccourci est moins productif pour l'enseignement des autres matières comme l'Histoire-Géo, les arts plastiques,... Les enseignants ont l'impression de courir après le temps.

Les instituteurs signalent aussi la fatigue ressentie par les élèves. Ils remarquent que, dès le jeudi, les enfants sont plus agités et moins attentifs si on compare à leur comportement d'un vendredi d'avant la réforme.

De plus, la fatigue des enfants se manifestait une quinzaine de jours avant les vacances. Cette année, elle débute quelque 15 jours plus tôt.

Les enseignants constatent aussi un absentéisme accru des enfants de classe maternelle, les mercredis matin.

Que dire du bilan éducatif global? Quand on demande aux enseignants s'il y a eu un progrès dans la vitesse d'apprentissage, de l'acquisition de la lecture par exemple, Madame DEGUERNE et son équipe ne constatent pas de changement par rapport aux autres années, quelle que soit la matière.

L'association sportive et culturelle s'active



Si vous avez manqué l'après-midi festive proposée par l'association sportive et culturelle de St Hilaire, ce samedi 13 juin, c'est dommage.

Le tir à la corde, la course sur boîtes, le chamboule-tout, le ping-pong, la confection des gâteaux, l'apéritif, le barbecue, le défilé aux lampions ... prouvent qu'il n'est pas nécessaire de déployer de grands moyens pour amuser petits et grands et proposer des échanges conviviaux. Merci aux organisateurs et, promis, la prochaine fois, nous répondrons tous « présents ».



L'évolution de St Hilaire.

De nouvelles lois obligent toutes les communes à redéfinir leur plan d'occupation des sols. Il s'agit surtout de redessiner les zones constructibles, hors bâtiments agricoles ou zones artisanales.

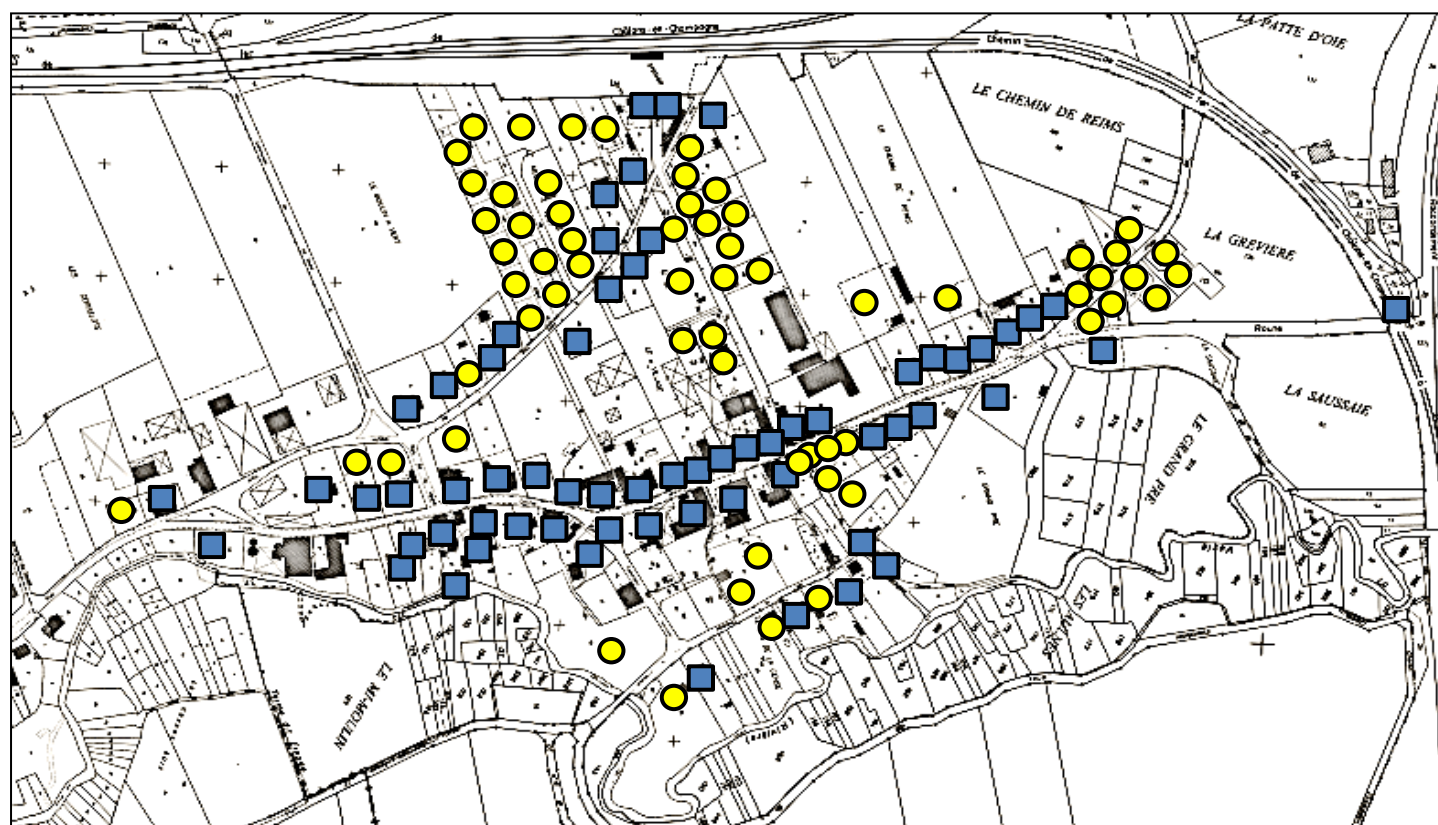


Le cadre général de ces lois invite les communes à consommer moins de terres, à privilégier le remplissage des parcelles encore libres dans le périmètre « déjà construit » de la commune. Mais les extensions sont possibles à condition d'être dûment justifiées.

La commune de Saint Hilaire au Temple est donc concernée. Nous devons définir l'évolution probable des nouvelles habitations et prévoir cette évolution pour les 10 à 15 ans à venir. Les Services administratifs de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) nous invitent à être prudents, d'autant que le contexte immobilier chalonnais évolue mal avec la disparition d'une partie de la population militaire.

Mais il y a l'école à faire vivre, il y a l'apport des nouveaux habitants, ...

A titre indicatif, le plan ci-après indique les habitations « anciennes », construites avant 1980 et celles apparues depuis cette date. 64 habitations anciennes (*les carrés*). Depuis 35 ans : 62 habitations « récentes » (*les ronds*), ce qui donne une tendance d'un peu moins de 2 habitations nouvelles par an.



Comment évoluera la construction de nouvelles habitations?

Si on estime que cette tendance reste souhaitable pour les 10 années à venir, il faut réserver des zones constructibles pour quelque 15-20 maisons en privilégiant l'intérieur du « grand périmètre » déjà construit aujourd'hui.

Priorité au remplissage des « trous » et autres « dents creuses » comme l'Administration les nomment !

Ce périmètre peut être élargi s'il est justifié et proportionné. Si une grande zone déclarée « constructible » aujourd'hui n'est pas construite sous 10 ans, elle redeviendra non constructible.

Reste aussi à envisager les coûts engendrés par l'aménagement des voiries, des réseaux d'eau et d'électricité ...

Le conseil municipal fera donc des propositions, en accord avec les habitants et les propriétaires de la commune. Il a déjà opté pour faire évoluer l'ancien plan d'occupation des sols en « carte communale ».

Les décisions doivent aussi être validées par l'Etat (le Préfet). Un cabinet d'expertise nous aidera à finaliser et à formaliser ce dossier.

Ecole : le rôle de la Coopérative scolaire et de l'Association des parents d'élèves

Les sorties scolaires font partie du cursus pédagogique dispensé aux élèves de Noblevesle.

Cette année les enfants de la Maternelle et les CP vont au Zoo d'Amnéville. Cette visite s'intègre dans le projet de l'école pour 2015-2016, autour du thème du « vivant ».

Les CE1 et CE2 effectuent deux sorties : d'abord à Livry pour une rencontre d'athlétisme, avec les autres écoles de la Mourmelonnie, puis à Passavant, juste avant la fin de la période scolaire, pour découvrir la Ferme d'Argile dans le cadre d'une journée consacrée à « La vie durant la Préhistoire », (la préhistoire étant au programme des CE2).

Les élèves de CM ont eu droit à trois sorties ! Toutes pour découvrir le monde « des Sciences » au programme de cette année. La première s'est déroulée à Châlons, pour une journée "Education au Développement Durable". La deuxième était consacrée à la visite du nouveau planétarium de

Reims et, l'après-midi, à la visite du Parc Arboxygène de Verzy. La dernière sortie fut plus physique: une randonnée à pied à partir de l'école pour aller visiter l'incinérateur de la Veuve.

Sous un angle plus matériel, une sortie demande un budget, le poste le plus onéreux étant souvent le coût du transport par autocar.

Ces dépenses sont gérées par la **coopérative scolaire**. Chaque commune alimente la caisse de la coopérative scolaire, à concurrence de 30 euros par enfant scolarisé et par an (indépendamment des budgets communaux consacrés au fonctionnement de l'école et à l'achat de fournitures scolaires par exemple). La coopérative scolaire est aussi alimentée par une participation des parents, par la vente de photos scolaires ou des travaux des enfants au marché de Noël, par les résultats de la kermesse.

La coopérative finance également les abonnements aux magazines et les

achats de livres pour l'école.

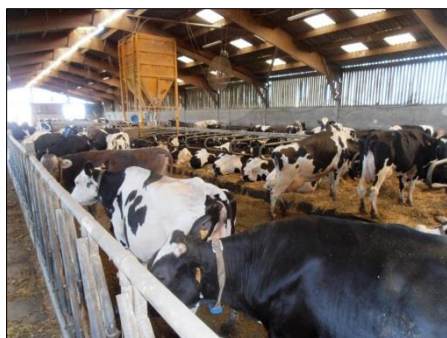
Elle sert aussi à l'achat des matériaux pour confectionner les petits objets vendus au marché de Noël ou donnés à l'occasion des fêtes des Mères et des Pères. Elle achète les fournitures pour organiser la semaine du goût, pour fabriquer les galettes des rois ... Elle finance encore les cadeaux offerts aux enfants à Noël...

Pour couvrir d'autres besoins, **l'Association des Parents d'Elèves**, récemment créée, recueille elle aussi des fonds. L'Association est très active. Cette année, elle a organisé les marchés d'automne et de Noël, une bourse de puériculture, un loto, la vente de pâtés en croûte...

Elle a ainsi fourni les buts de foot et les panneaux de basket installés dans la cour de l'école, des ballons, des cerceaux. Elle loue la structure gonflable pour la kermesse. Elle va aussi offrir une calculatrice à tous les élèves de CM2 qui vont au collège.

La ferme des 150 vaches

La première stabulation rencontrée en remontant la route de la Veuve, celle de MM DUBOIS, abrite 150 vaches laitières ou plutôt 300 animaux, si on compte les génisses et les veaux... Les vaches vêlent toute l'année. Les veaux mâles sont vendus à 8 jours pour être engraisés et les femelles sont élevées pour renouveler les vaches laitières.



2 traites de 2 heures chacune par jour. 4000 litres de lait par jour, destinés à la fabrication de fromages « Bell », à Cléry le Petit dans la Meuse, vendus avec l'intermédiaire

d'une coopérative ardennaise. Le lait est stocké à 4 degrés dans deux citernes réfrigérées. 15 ramassages par mois dont 4 font l'objet d'analyses sanitaires et qualitatives appropriées.

Le cahier des charges oblige à une conduite adaptée de l'élevage (nourriture, soins, nettoyage, ...) Si une vache malade est soignée par antibiotiques, son lait est isolé, le temps de 10 traites si nécessaire.

Pour produire ce lait, une vache consomme quelque 50 Kg de nourriture par jour, dont 20 de maïs, 16 de pulpe de betterave et 6 de luzerne. Sur les 150 hectares qui compte cette

exploitation agricole : 25 ha sont consacrés au maïs, et 20 à la luzerne, ... La paille provient de 120 ha de céréales dont 60 de l'exploitation et 60 d'autres agriculteurs.

Le lisier et le fumier, d'abord stockés et tracés, retournent sur les terres, selon un plan d'épandage dûment contrôlé par l'Administration. Ces fertilisants limitent très fortement les achats d'engrais minéraux phosphatés et potassiques.

L'élevage est une activité consommatrice de temps de travail. 4 personnes (les trois frères avec leur spécialité et un jeune en apprentissage) conduisent l'exploitation (cultures et élevage).

Les vaches, elles, ne se soucient que de leur bien-être. La législation humaine s'y engage. Alors, ici, si elles regrettent que les surfaces cultivées l'emportent sur les prairies d'autres régions, elles ruminent en se contentant de leurs parcours

et de leurs aires paillées, des brasseurs d'air pour se ventiler en temps de canicule ou des brosses rotatives pour se gratter le dos...



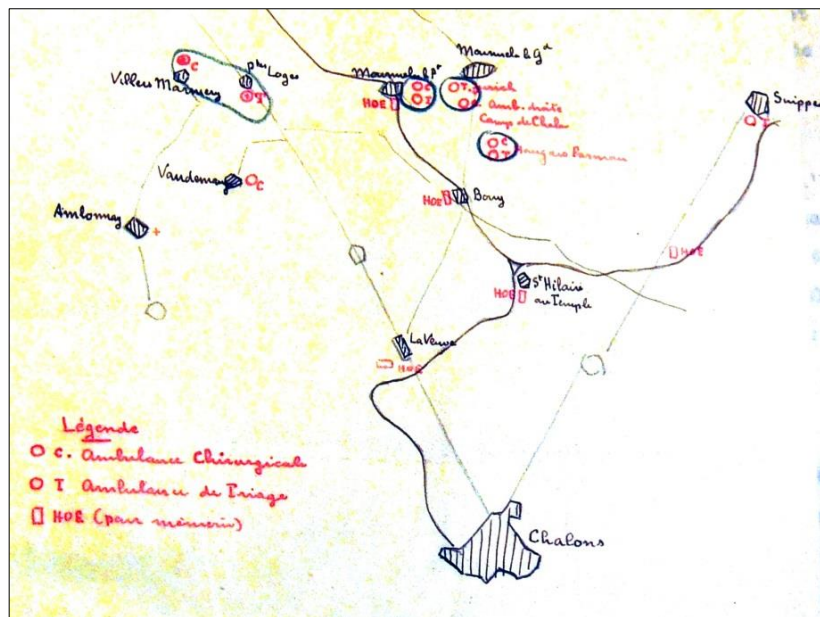
1915-1918 : l'hôpital militaire de Saint Hilaire au Temple

Durant la grande guerre, les blessés sont orientés à l'arrière du front selon leur fiche de diagnostic : blanche pour les non évacuables, rouge et blanche pour les évacuables. Les premiers sont traités sur place dans les hôpitaux de campagne. Les autres sont évacués, le soir ou le lendemain matin vers les hôpitaux de proximité comme celui de St Hilaire au Temple.



Soms

www.delcampe.net



Bon nombre de ces hôpitaux se situaient le long des lignes de chemin de fer pour évacuer si besoin les malades et les blessés graves vers des hôpitaux d'arrière plus importants comme ceux de Châlons.

La dénomination d'époque de ces hôpitaux était **HOE** (Hopital d'Origine d'Etape), plus communément appelé **HOPital d'Evacuation**.

Saint Hilaire au Temple, en arrière des lignes de front, a accueilli un hôpital de type HOE. Il était localisé dans la parcelle de MM Blanckaert, juste après le passage à niveau, à gauche de la route qui mène à la Veuve.

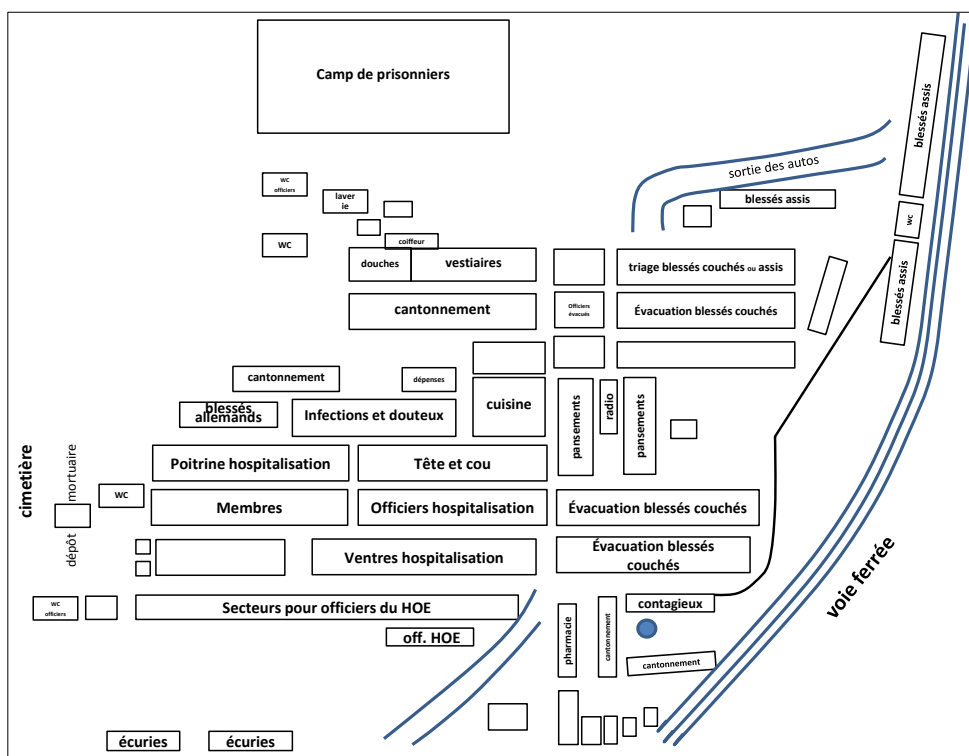
L'hôpital de St Hilaire au Temple est aménagé en Aout 1915, 18 jours après celui de Bouy. Il fonctionne dès le 25 septembre pour recevoir les blessés de la zone « ambulance 3/60 ». Il « grossit » sensiblement en 1917 et en 1918 pour recevoir les malades et blessés d'autres ambulances. Les premières tentes sont progressivement remplacées par des baraques en dur.

Depuis sa mise en service jusqu'au 31 décembre 1917, l'hôpital reçoit quelque 27 000 blessés et malades.

Très petit en 1915, l'hôpital monte en puissance en 1917. Le schéma ci-contre reprend un plan d'ensemble manuscrit de 1917 (redessiné à partir d'une photographie peu lisible et difficile à reproduire).

L'agencement des baraques a encore un peu évolué en 1918.

Des bombes sont larguées dans son voisinage immédiat en avril et en juillet 1917. Mais les soins continuent. En mars 1918, un service des gazés de 240 lits est encore mis en place. Le centre chirurgical est fermé provisoirement en avril 1918. Et le 16 juillet 1918, suite à de violents bombardements, l'ambulance 3/60 doit orienter les blessés vers l'hôpital HOE de La Veuve, lui-même bombardé le 19 juillet 1918. En août 1918, l'HOE de St Hilaire douche encore les troupes de passage.



Avec l'aide précieuse de M.PINEAU et de ses documents issus des archives du Service de Santé des Armées.